

Examen professionnel de Secrétaire Administratif CE

Session 2020 Rapport de jury

≡ Epreuve écrite

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Observations du jury

Plusieurs remarques de forme d'abord sur ces dossiers, pour la plupart similaires à la session 2019 :

- Il est important de veiller à une bonne mise en page des documents (les textes doivent être justifiés, le plan si possible apparent, on ne doit pas lire un bloc compact de texte.
- Ne pas oublier de se relire avant l'envoi du dossier (nombreuses fautes de frappe et/ou d'orthographe relevées). Sur l'ensemble des dossiers, nous avons malheureusement relevé plusieurs ruptures d'anonymat, ce qui de facto élimine le candidat. Les oublis se trouvaient encore une fois dans les annexes.
- Certains RAEP, cette année, souffraient d'une rédaction simpliste, un peu expéditive, qui donnait le sentiment d'un travail bâclé.
- Pour les candidats qui passaient ce concours pour la seconde année consécutive, il eut été intéressant de modifier un peu leur Raep, de le mettre à jour afin de ne pas donner au jury une impression de simple reconduction de l'exercice.

Des remarques ensuite sur le fond :

- La présence d'annexes constitue toujours un plus, mais ces dernières doivent être pertinentes par rapport au contenu du RAEP. Il est inutile de présenter des annexes avec trop de pages, ces documents doivent exposer des expériences ou des projets récents et qui ont du sens.
- Il faut dans la rédaction du dossier glisser des exemples concrets, chiffrés, des différentes actions menées au lieu de seulement écrire des phrases trop générales qui au final ne permettent pas de percevoir le travail réel de l'agent. Il faut privilégier le concret, le réel pour se démarquer des dossiers habituels qui finissent par se ressembler les uns les autres.

≡ Epreuve orale

L'entretien débute par un exposé des candidats de cinq minutes au plus sur leur parcours.

Dans l'ensemble les candidats ont tenu leur présentation dans les cinq minutes, malgré la difficulté de cet exercice. Il est à noter que le format de cet examen ne facilite pas les choses pour le jury, dans le sens où les 20 minutes de questions ne peuvent pas faire l'objet d'ouvertures sur d'autres domaines que ceux dans lesquels le candidat a travaillé ou travaille.

- Le jury apprécie toujours qu'un candidat parvienne à faire une présentation orale dont le plan diffère du dossier RAEP. C'est une véritable plus-value.
- Dans l'ensemble nous avons vu passer de très bons candidats à l'oral, bien préparés et qu'il a été difficile de départager.
- Les présentations étaient de qualité.
- Ne pas hésiter à bien affirmer ces choix pour l'avenir qui justifient le fait de passer cet examen.